

Scooter renversé : peine symbolique requis en appel contre le policier

NICE MATIN
Sam. 21 jan. 2011

L'affaire avait fait grand bruit à l'automne 2009. Son épilogue est désormais proche. Le 1^{er} octobre, à l'angle avenue de la République/rue Caissotti, une voiture de police percute de plein fouet un scooter sur la voie du tramway, lors d'une intervention urgente place du Palais. Au volant, un gardien de la paix de 33 ans. Il sera poursuivi pour blessures involontaires, circulation sur la voie du tram et défaut de

maîtrise du véhicule.

Jugé en correctionnelle, le fonctionnaire est relaxé le 6 juin 2011. Le tribunal considère qu'aucun élément constitutif de faute ne peut être retenu. Mais le procureur de la République de Nice, Eric de Montgolfier, fera appel. Et la nouvelle audience s'est tenue avant-hier devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

A l'issue des débats devant la 7^e cham-

bre, l'avocat général a requis une peine toute symbolique : un mois de suspension du permis avec sursis. Côté défense, M^e Adrien Verrier a rappelé que la victime roulait sous l'emprise du cannabis et avec des oreillettes. Il a une nouvelle fois plaidé la relaxe de son client, « *toujours en arrêt maladie, traumatisé à la fois par l'accident et ces poursuites.* » La décision, mise en délibéré, sera rendue le 16 février.